

RFP 100016440

Questions and Answers

Question 1:

I am looking over 100016440 - Services to Support Workplace Mental Health. I wanted to check with you, is there a component needed in there for addictions and/or substance abuse issues as well?

Answer:

The main goal of the service is to empower managers/supervisors to manage/navigate through difficult situations/conversations, we may see sessions that will require counselling which will relate to disabilities concerning the potential for dependency issues and not on formulating a diagnosis.

Question 2:

Mandatory Technical Criteria MT1:

In this industry, some counsellors are Independent Contractors of the Company instead of Employees. Can a counsellor be an Independent Contractor of the Bidder?

Answer:

Yes, the counsellor can be a contractor of the bidder, as long as the bidder has a valid contract with the counsellor to work for the bidder.

Question 3:

Mandatory Technical Criteria MT3 and MT5:

Under Annex B, section 4.0, section 3, it states that the mental health counsellors required qualifications are: "A minimum Master's level education, in areas of social work, psychology, psychiatry, education or health." However, the options of having a Master's level education in education or health are not options under MT3 or MT5. Can the qualifications under MT3 and MT5 be changed to include a Master's level in education or health (under which health would include a Master's Level in Rehabilitation)?

Answer:

The education requirement found in Annex B Section 3.0 Training Case Consultation was modified to the following:

Delete:

The mental health counsellors required qualifications are as follows:

- ✓ A minimum Master's level education, in areas of social work, psychology, psychiatry, education or health

Replace with;

The mental health counsellors required qualifications are as follows:

- ✓ A minimum Master's level education, in areas of social work, psychology, psychiatry

Question 4:

Can you please provide historical volumes for each of the services noted under Annex B, section 4.0?

Answer:

For fiscal year 2019/20, ESDC had a volume of 88 individual case consultations and 10 group sessions.

The 3rd service; Training sessions is a new service offering.

Please note that we anticipate a higher demand for these services due to the current workplace challenges (pandemic, working remotely).

Question 5:

a. Page 15, # 3.1 refers to the bid instructions that Sections I, II, III should be bound in separate sections – please clarify whether each Section should be emailed as separate files, as separate emails for submission.

b. Page 15, # 3.1 please clarify whether Section IV (Additional Information), can be submitted as part of Section III

c. Page 1 – Size limit is listed as 13MB, please clarify whether the entire submission inclusive of Sections I, II, III and IV must be equal to or less than 13MB or whether each section can be up to 13 MB.

Answer:

- Each section should be emailed as separate files but in one single email.
- Yes Section IV, Additional Information can be included with Section III, Certifications.
- The entire submission inclusive of Sections I, II, III and IV must be not exceed 13MB.

Question 6:

Regarding section 4.0 Scope of Services, section 1 and 2: Would Canada consider provision of service via virtual platforms to include video? Or if video is not allowed, can we use our virtual platform for the voice portion, with the video turned off? Or do services have to be provided over landline/VOIP telephones only?

Answer:

The services can be offered through a landline (teleconference line), through our video/audio platform: MSTeam or through the service provider Video/Audio platform depending on availability and accessibility of the communication media.

DDP 100016440

Questions et Réponses

Question 1 :

Je regarde 100016440 - Services pour soutenir la santé mentale au travail. Je voulais vérifier avec vous, y a-t-il un élément nécessaire pour les problèmes de toxicomanie et / ou de toxicomanie également?

Réponse :

L'objectif principal du service est d'outiller les gestionnaires/superviseurs à gérer/naviguer dans des situations/conversations difficiles. Nous verrons peut-être des séances qui nécessiteront des conseils qui porteront sur les limitations fonctionnelles concernant les problèmes de dépendance potentiels et non sur la formulation d'un diagnostic.

Question 2:

Dans ce secteur, certains conseillers sont des entrepreneurs indépendants de la société plutôt que des employés. Un conseiller peut-il être un entrepreneur indépendant du soumissionnaire?

Réponse :

Oui, le conseiller peut être un entrepreneur du soumissionnaire, tant que le soumissionnaire a un contrat valide avec le conseiller pour travailler pour le soumissionnaire.

Question 3:

Critères techniques obligatoires MT3 et MT5:

En vertu de l'annexe B, section 4.0, section 3, il est indiqué que les qualifications requises des conseillers en santé mentale sont les suivantes: « Un niveau minimum de maîtrise, dans les domaines du travail social, de la psychologie, de la psychiatrie, de l'éducation ou de la santé.» Cependant, les options d'études de niveau Master en éducation ou en santé ne sont pas des options sous MT3 ou MT5. Les qualifications sous MT3 et MT5 peuvent-elles être modifiées pour inclure un niveau de maîtrise en éducation ou en santé (dans lequel la santé comprendrait un niveau de maîtrise en réadaptation)?

Réponse :

1. L'exigence relative à l'éducation trouvée à l'annexe B , Section 3 Consultation relative à un cas de formation a été modifiée en ce qui suit :

Supprimer :

Voici les qualifications requises des conseillers en santé mentale :

- ✓ Une formation minimale de niveau maîtrise, dans les domaines du travail social, de la psychologie, de la psychiatrie, de l'éducation ou de la santé.

Remplacer par :

Voici les qualifications requises des conseillers en santé mentale :

- ✓ Une formation minimale de niveau maîtrise, dans les domaines du travail social, de la psychologie, de la psychiatrie.

Question 4:

Pouvez-vous s'il vous plaît fournir des volumes historiques pour chacun des services mentionnés à l'annexe B, section 4.0?

Réponse :

Pour l'année fiscale 2019/20, EDSC a tenu 88 consultations individuelles et 10 séances de groupe.

Le 3e service; Sessions de formation, est un nouveau service offert.

S'il vous plait noter que nous anticipons une demande plus élevée pour ces services en raison des défis courants dans le milieu de travail (pandémie, télétravail).

Question 5 :

- La page 15, # 3.1 fait référence aux instructions de soumission, que les sections I, II, III doivent être liées dans des sections séparées - veuillez préciser si chaque section doit être envoyée par courrier électronique sous forme de fichiers séparés, sous forme de courriers électroniques séparés pour la soumission.
- Page 15, # 3.1, veuillez préciser si la section IV (Informations supplémentaires) peut être soumise dans le cadre de la section III
- Page 1 - La taille limite est de 13 Mo, veuillez préciser si la soumission entière, y compris les sections I, II, III et IV, doit être égale ou inférieure à 13 Mo ou si chaque section peut faire jusqu'à 13 Mo.

Réponse :

- Chaque section doit être envoyée par courriel sous forme de fichiers séparés mais dans un seul courriel.
- Oui Section IV, (informations supplémentaires) peuvent être incluses dans la Section III, Certifications.
- La totalité de la soumission, y compris les sections I, II, III et IV, ne doit pas dépasser 13 Mo

Question 6

En ce qui a trait à la section 4.0 Portée des services, section 1 et 2 : Est-ce que le Canada considèrerait la prestation des services par l'entremise d'une plateforme virtuelle telle que par vidéos? Ou si les vidéos ne sont pas permis, pourrions-nous utiliser notre plateforme virtuelle pour la portion verbale avec le vidéo éteint? Ou est-ce que les services doivent être livrés sur une ligne téléphonique traditionnelle ou un téléphone internet seulement?

Réponse :

Les services peuvent être offerts par l'entremise d'une ligne téléphonique (ligne téléconférence), par plateforme vidéo/audio : MSTeams ou par l'entremise d'un fournisseur d'une plateforme vidéo/audio tout dépendant de la disponibilité et de l'accès aux options de communication.